

## CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 20/02/17  
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 16/03/17  
Affichage le : 07/04/17  
Transmission préfecture le : 07/04/17  
AR Préfecture :  
N° : 078-227806460-20170324-lmc196984-DE-1-1  
Du : 07/04/17  
Délibération exécutoire le : 07/04/17

**COMMISSION PERMANENTE**

Séance du vendredi 24 mars 2017

**POLITIQUE D05 GOUVERNANCE DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE  
ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS DÉPARTEMENTALES DE  
FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2017 À DES  
ASSOCIATIONS D'ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE**

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de M DIDIER JOUY ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 2 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente, notamment son articles 30 ;

Vu la délibération du Conseil général en date du 22 janvier 2009 relative à la revalorisation de la subvention annuelle de fonctionnement aux associations d'anciens combattants et victimes de guerre ;

Considérant les demandes de subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2017, présentées par les sections locales d'associations d'anciens combattants, d'associations départementales et de comités d'entente d'anciens combattants et déposées sur le portail dématérialisé des subventions ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 : Décide l'attribution de subventions à des sections locales d'associations d'anciens combattants, d'associations départementales et de comités d'entente d'anciens combattants, annexées à la présente délibération, au titre de l'exercice 2017.

Article 2 : Décide l'attribution à l'Amicale des Anciens de la 2<sup>ème</sup> DB de Leclerc de Saint-Germain-en-Laye d'une subvention d'un montant de 1 038 euros pour la rénovation d'une stèle ainsi que de son accès.

Article 3 : Dit que les subventions seront imputées au chapitre 65, article 6574 du budget départemental.

*La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.*

## COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 24 mars 2017

### ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS DÉPARTEMENTALES DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2017 À DES ASSOCIATIONS D'ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Délibération ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire :

Votent POUR (37) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Georges Bénizé, Sonia Brau, Philippe Brillault, Hélène Brioux-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiaux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Olivier De la Faire, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Jean-Michel Fourgous, Janick Géhin, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Alexandre Joly, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés (5) : Christine Boutin, Pierre Fond, Ghislain Fournier, Marcelle Gorguès, Laurence Trochu.